

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

18, rue Drouot - 75009 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21

**Fonds de dotation « Nobilia -
Mécénat de Neuilly sur Marne »
2 place François Mitterrand
93330 NEUILLY SUR MARNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2026**

Aux membres du conseil d'administration du Fonds de dotation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « Nobilia - Mécénat de Neuilly sur Marne », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

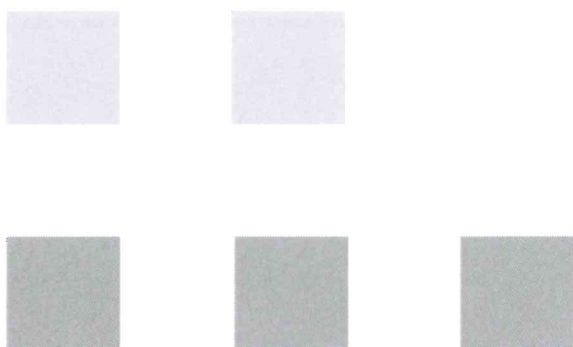
Fait à Paris, le 18 juin 2026

**Pour la SAS Norguet, de Carcaradec,
Jombart, commissaire aux comptes**

DocuSigned by:

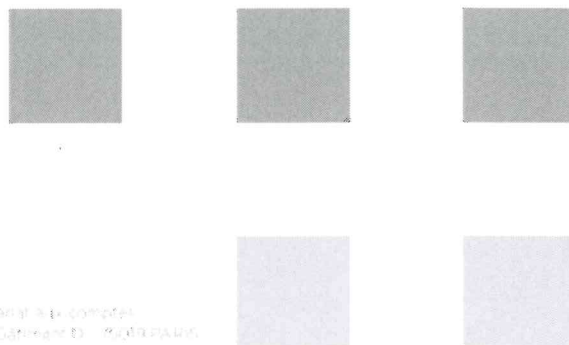
69003A1AB867436...

Alain JOMBART



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2025



Sommaire

Page de garde 1

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

Compte de résultat suite

Détail des comptes

Bilan Actif ANC 2018-6

Bilan Passif ANC 2018-6

Compte de résultat ANC 2018-6

Compte de résultat suite ANC 2018-6

annexe

Amortissements

charges et produits constatés d'avance

charges à payer

etat des échéances des créances et des dettes

Etat séparé avantages et ressources étranger

immobilisation

produits à recevoir

Provisions inscrites au bilan

Variation fonds propres

Règles et méthodes comptables -FDD NOBILIA

NOBILIA

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

BILAN ACTIF

	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				18 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	40 200		40 200	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	103 816		103 816	95 531
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	144 016		144 016	113 531
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (+ II + III + IV + V)	144 016		144 016	113 531

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables	64 974	50 846
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	64 974	50 846
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 910	62 551
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	133	133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 000	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	79 043	62 684
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	144 016	113 531

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	97 157	80 954
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	97 157	80 954
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	34 258	24 571
Aides financières	62 766	56 250
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	133	133
TOTAL II	97 157	80 954
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

NOBILIA

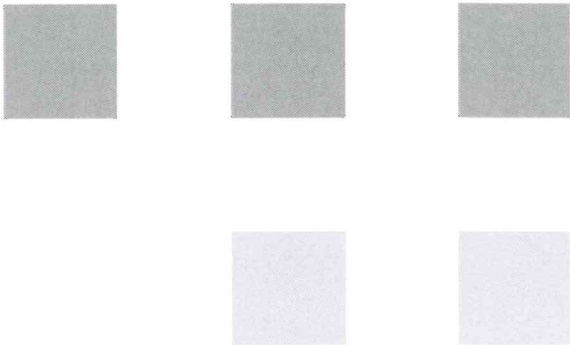
Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	97 157	80 954
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	97 157	80 954
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Détail des comptes



Détail des Comptes

NOBILIA

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Bilan Actif ANC 2018-6						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
					En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
ACTIF CIRCULANT						
<u>Créances</u>						
Créances usagers et comptes rattachés				18 000,00	-18 000,00	-100,00
41100000 Clients				18 000,00	-18 000,00	-100,00
Autres	40 200,00		40 200,00		40 200,00	
46700000 Divers débiteurs et pdts à re	40 200,00		40 200,00		40 200,00	
Disponibilités	103 816,40		103 816,40	95 530,50	8 285,90	8,67
51211000 Banque en Monnaie locale - 1	103 816,40		103 816,40	95 530,50	8 285,90	8,67
TOTAL II	144 016,40		144 016,40	113 530,50	30 485,90	26,85
TOTAL GENERAL + II + III + IV +	144 016,40		144 016,40	113 530,50	30 485,90	26,85
X						

Détail des Comptes

NOBILIA

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Bilan Passif ANC 2018-6				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
FONDS PROPRES				
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>				
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>				
<i>Réserves</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00	0,00	0,00	
Situation nette (sous total)	0,00	0,00	0,00	
Fonds propres consommables	64 973,70	50 846,40	14 127,30	27,78
108100000 Dot. Consommables	111 284,00	116 800,00	-5 516,00	-4,72
108101000 Dot. consom. N-1	116 800,00		116 800,00	
108110000 Dotation Initiale	15 000,00	15 000,00		
108900000 Dot. Cons. Insc. au CR	-97 156,70	-80 953,60	-16 203,10	-20,02
108901000 DOT. CONSOMP. INSC. AU CR N-1	-80 953,60		-80 953,60	
TOTAL	64 973,70	50 846,40	14 127,30	27,7
AUTRES FONDS PROPRES				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
PROVISIONS				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 909,60	62 551,00	-33 641,40	-53,78
401000000 Fournisseurs		55 275,00	-55 275,00	-100,00
408000000 Fournisseurs - Fact. non parvenues	28 909,60	7 276,00	21 633,60	297,33
Dettes fiscales et sociales	133,10	133,10	0,00	
437000000 Urssaf / Maison des Artistes	133,10	133,10		
Autres dettes	50 000,00		50 000,00	
468000000 Divers créditeurs et chgs à payer	50 000,00		50 000,00	
TOTAL IV	79 042,70	62 684,10	16 358,60	26,1
TOTA_ GENERA_ , . + II + III + IV + V)	144 016,40	113 530,50	30 485,90	26,85
X				

Détail des Comptes

NOBILIA

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Compte de résultat ANC 2018-6				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de biens et services</i>				
<i>Produits de tiers financeurs</i>				
Versements fondateurs ou conso dot consommable	97 156,70	80 953,60	16 203,10	20,02
753200000 Quote part Dot. Cons. Ins. au CR	97 156,70	80 953,60	16 203,10	20,02
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>				
Autres produits	0,10		0,10	
758000000 Indemnités et autres produits	0,10		0,10	
TOTAL .	97 156,80	80 953,60	16 203,20	20,0_
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	34 258,20	24 570,50	9 687,70	39,43
60400000 Achats études/prestations services		12 765,50	-12 765,50	-100,00
62140000 Personnel détaché prêté à l'entrep	3 916,00	3 916,00		
62260000 Honoraires	24 993,60	5 760,00	19 233,60	333,92
62500000 Déplacements, missions, réceptions	4 667,00		4 667,00	
62570000 Réceptions		1 915,00	-1 915,00	-100,00
62700000 Services bancaires et assimilés	681,60	214,00	467,60	218,50
Aides financières	62 765,50	56 250,00	6 515,50	11,58
657100000 Aides Financières Octroyées	50 000,00	56 250,00	-6 250,00	-11,11
657200000 Opérations Mécénat	12 765,50		12 765,50	
Autres charges	133,10	133,10	0,00	
65160000 Droits d'auteur et de reproduction	133,10	133,10		
657100000 Aides Financières Octroyées				
657200000 Opérations Mécénat				
TOTAL ..	97 156,80	80 953,60	16 203,20	20,0_
1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I II)	0,00	0,00	0,00	
PRODUITS FINANCIERS				
CHARGES FINANCIERES				
X				

Détail des Comptes

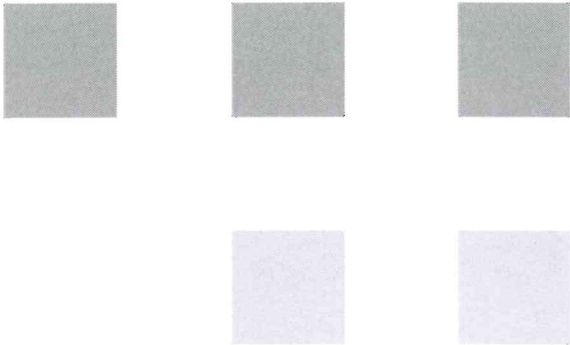
NOBILIA

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Compte de résultat suite ANC 2018-6				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	En valeur	En %
3. RÉSULTAT COURANT AV. IMPOTS (I-II+III-IV)	0,00	0,00	0,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
TOTAL DES PRODUITS \ + I + V ,	97 156,80	80 953,60	16 203,20	20,02
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VI'')	97 156,80	80 953,60	16 203,20	20,02
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	0,00	0,00	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
X				

Annexe



Charges à Payer

NOBILIA

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	28 910
TOTAL	28 910

VILLE NEUILLY S/MARNE : Mise à dispo Personnel : 3916€
ALTERNATIVES MEDIAS HONORAIRES : 21 633,60€
JOMBARD HONORAIRES CAC : 2400€
AUDIT COM HONORAIRES EXP. COMPT. : 960€

DS
AJ

État des Échéances des Créances et Dettes

NOBILIA

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 200	40 200	
TOTAL de l'actif circulant :	40 200	40 200	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	40 200	40 200	
----------------------	---------------	---------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 910	28 910		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	133	133		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	50 000	50 000		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	79 043	79 043		
----------------------	---------------	---------------	--	--

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caratère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						

NOBILIA

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	50 846		111 284	97 157	64 974
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	50 846		111 284	97 157	64 974

FONDS DE DOTATION NOBILIA – MÉCÉNAT
SEMINOC
2, PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

SOMMAIRE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

FAITS CARACTERISTIQUES3

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE3

REFERENTIEL COMPTABLE.....3

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES4

REGLES ET METHODES COMPTABLES4

Le Fonds de dotation territorial « Nobilia » a été créé par une déclaration au Journal officiel du 14 novembre 2023 à l'initiative de la Ville de Neuilly-sur-Marne, du CCAS, de la SEMINOC et de la société ENEDIS.

« Nobilia » est domicilié au 2 place François Mitterrand, à Neuilly-sur-Marne.

Il vise par ses statuts à promouvoir :

- L'engagement citoyen en développant les actions de bénévolat et d'engagement citoyen
- L'accès au développement culturel et artistique
- L'instruction et les échanges culturels internationaux
- L'accès à la formation et à l'emploi
- La solidarité intergénérationnelle
- La sauvegarde du patrimoine nocéen

Le capital du fonds de dotation est consommable. Il s'agit d'un fonds de dotation redistributeur.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	144 016 €
Total du compte de résultat	97 157 €
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**. Il a une durée de **12** mois, c'est le 2^{ème} exercice comptable du fonds de dotation.

FAITS CARACTERISTIQUES

La baisse de l'activité et du montant des dons collectés s'explique essentiellement par la suspension des activités du Fonds tout au long du second semestre 2025.

En effet, compte tenu du contexte préélectoral et afin d'éviter que l'action du Fonds n'influence la campagne municipale ou confère un avantage au Président du Fonds, également Maire de la commune et candidat à sa réélection, les administrateurs ont décidé de suspendre les activités du Fonds jusqu'en avril 2026.

Les comptes 2025 font état des éléments suivants :

- Sur les produits :

- Le montant des dotations consommables enregistre une baisse de 4,72% par rapport à 2024

- Sur les charges :

- Le montant de la redistribution de la dotation consommable enregistre une baisse de 11,11% par rapport à 2024

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels sont établis conformément : -

- Au Plan Comptable des Associations (PCA) issu du Règlement ANC 2018-06, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Au règlement ANC 2022-06, applicable à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025, modernisant les états financiers (présentation, nomenclature, disparition des transferts de charges, refonte du résultat exceptionnel)
- Au règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, qui modifie notamment le Règlement ANC 2018-06 afin d'assurer sa cohérence avec le PCG modernisé, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06.

Cette 1^{ère} application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

L'application du nouveau règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable.

L'impact significatif de ces changements se résume aux éléments suivants :

- 1- Impact de présentation au bilan
 - Néant.
- 2- Impact de présentation au compte de résultat.
 - Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes et informations

Dotation initiale en capital

La dotation initiale du Fonds de dotation est constituée d'un apport en numéraire de 15 000 € par les sociétés ENEDIS pour 7500 € et SEMINOC pour 7 500€ tous deux membres fondateurs.

Contributions volontaires en nature

Néant.

Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations

Néant.

Donations temporaires d'usufruit

Néant

Fonds dédiés

Néant.

Mécénat en nature ou en compétence

Néant.

Immobilisations

Néant.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

Néant.